



Manuel d'évaluation par les pairs de 2009-2010

Le présent document remplace la section 6 du *Manuel d'évaluation par les pairs* qui a été affichée dans le site Web du CRSNG en février 2009. Il comprend les renseignements et les documents portant sur les procédures d'évaluation des demandes de subvention à la découverte dans le cadre du concours 2010 et ce, dans la foulée des recommandations formulées à l'issue de l'examen international du Programme de subventions à la découverte et de l'examen de la structure des comités de sélection des subventions qui ont été récemment approuvées par le Conseil du CRSNG.

Août 2009

Table des matières

6.	ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUBVENTION À LA DÉCOUVERTE.....	1
6.1.	PERSONNES-RESSOURCES.....	1
6.2.	OBJECTIFS DU PROGRAMME	1
6.3.	DESCRIPTION DU PROGRAMME	1
6.4.	NATURE DE LA RECHERCHE APPUYÉE.....	2
6.5.	DÉPENSES ADMISSIBLES	2
6.6.	ADMISSIBILITÉ DES CHERCHEURS.....	3
6.7.	CATÉGORIES DE CHERCHEURS.....	3
6.8.	ÉVALUATION DES DEMANDES	3
6.8.1.	<i>Critères de sélection</i>	5
6.8.1.1.	<i>Excellence du ou des chercheurs sur le plan des sciences et du génie</i>	5
6.8.1.1.1.	Éléments de réflexion	8
6.8.1.2.	<i>Mérite de la proposition</i>	9
6.8.1.2.1.	Éléments de réflexion	11
6.8.1.3.	<i>Contribution à la formation de personnel hautement qualifié</i>	13
6.8.1.3.1.	Éléments de réflexion	16
6.8.2.	<i>Évaluation des demandes de chercheurs en début de carrière</i>	16
6.8.3.	<i>Considérations particulières</i>	18
6.8.3.1.	<i>Retards dans la recherche et dans la diffusion des résultats de la recherche</i>	18
6.8.3.2.	<i>Caractère unique de l'environnement de recherche</i>	18
6.8.3.3.	<i>Professeurs auxiliaires ou émérites</i>	19
6.8.3.4.	<i>Membres des groupes d'évaluation</i>	20
6.8.4.	<i>Coûts relatifs de la recherche</i>	20
6.8.4.1.	<i>Évaluation des coûts relatifs de la recherche</i>	21
6.8.4.1.1.	Éléments de réflexion	22
6.9.	POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES	23
6.9.1.	<i>Conflits d'intérêts</i>	23
6.9.2.	<i>Cadre des recommandations de financement</i>	23
6.9.3.	<i>Durée des subventions</i>	24
6.10.	TEMPS CONSACRÉ	25
6.11.	RÉSULTATS ET DOCUMENTS REQUIS.....	26
6.11.1.	<i>Prise en compte des commentaires des examinateurs et des anciens messages au candidat</i> 26	
6.11.2.	<i>Préparation du message au candidat</i>	27
6.12.	FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUBVENTION À LA DÉCOUVERTE	28
6.13.	INDICATEURS D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS À LA DÉCOUVERTE	29

6. Évaluation des demandes de subvention à la découverte

6.1. Personnes-ressources

Administrateur de programme – Pour les questions relatives à l’admissibilité de la personne ou de la recherche et les conflits d’intérêts.

Adjoint de programme – Pour signaler des pages ou des documents manquants dans les demandes.

Administrateur de programme – Pour les questions relatives aux assignations aux lecteurs et aux évaluateurs.

6.2. Objectifs du programme

Les subventions à la découverte visent :

- à promouvoir et à maintenir une base de recherche diversifiée et de haute qualité en sciences naturelles et en génie dans les universités canadiennes;
- à favoriser l’excellence en recherche;
- à fournir un milieu stimulant pour la formation de chercheurs.

La diversité recherchée par le premier objectif concerne principalement l’appui de la recherche dans toutes les disciplines des sciences et du génie (SNG). Le renouvellement de la capacité de recherche est aussi nécessaire et est atteint à l’aide de lignes directrices propres à l’appui des chercheurs en début de carrière (consultez la section 6.8.2).

L’objectif de maintien d’une base de recherches diversifiée peut parfois être perçu comme étant incompatible avec la recherche de l’excellence. Bien que les groupes d’évaluation soient tenus d’assurer un équilibre approprié entre ces objectifs, ils ne peuvent recommander le financement des demandes qui atteignent ou dépassent un seuil de qualité minimal.

6.3. Description du programme

Le Programme des subventions à la découverte, le plus important programme du CRSNG, constitue une source majeure de financement de la recherche en SNG menée dans les universités canadiennes et appuie d’ailleurs une grande partie des travaux de recherche effectués au Canada. Le Programme de subventions à la découverte investit à la fois dans des activités de chercheurs et de groupes de chercheurs qui travaillent à repousser les limites des sciences et du génie ainsi que dans la création de milieux stimulants propices à la formation en recherche.

Les titulaires d'une subvention à la découverte ne sont pas tenus de s'en tenir aux activités précises décrites dans leur demande et prévues dans le budget proposé, et peuvent poursuivre d'autres intérêts de recherche, pourvu qu'ils relèvent du mandat du CRSNG et qu'ils soient conformes à une utilisation appropriée des subventions selon le [Guide d'administration financière](#).

6.4. Nature de la recherche appuyée

La recherche en SNG comprend une panoplie d'activités, allant de la recherche sans application évidente immédiate, qui déborde de la structure intellectuelle de la discipline, à de la recherche orientée vers des besoins sociaux et industriels précis. Toutes ces activités sont admissibles au Programme de subventions à la découverte. Le programme vise à favoriser une gamme optimale d'activités afin que les établissements de recherche universitaire au pays demeurent des participants dynamiques en matière de sciences et du génie à l'échelle internationale, une ressource souple pour le Canada et un milieu favorable à la formation et au perfectionnement de personnel de recherche.

Les questions suivantes peuvent aider les groupes d'évaluation à décider si une proposition est admissible à l'appui du CRSNG :

- La proposition pourrait-elle donner lieu à une innovation marquée en SNG ou à des résultats pertinents à une vaste gamme d'applications? Lorsque l'importance des résultats dépend de l'application qui en découlera, l'application est-elle générale ou limitée à un utilisateur particulier (p. ex., une société ou un établissement)?
- Les résultats pourront-ils être diffusés à grande échelle, sont-ils appropriés pour une évaluation critique et peuvent-ils être utilisés par la collectivité de la recherche?
- La recherche se prête-t-elle à la participation de personnel hautement qualifié? Par exemple, les étudiants au doctorat seraient-ils en mesure de satisfaire au critère d'une contribution originale à l'avancement des connaissances, exigé pour les thèses?
- La proposition de recherche relève-t-elle davantage du mandat des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ou du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)? Si l'on considère qu'elle est du ressort du CRSNG, la tâche des groupes d'évaluation consiste à évaluer l'excellence du chercheur, l'incidence de la recherche et les contributions à la formation en SNG ainsi que l'incidence supplémentaire éventuelle du financement demandé au CRSNG.

6.5. Dépenses admissibles

Les subventions à la découverte peuvent servir à payer les coûts directs de la recherche, notamment :

- le salaire ou le traitement d'étudiants de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, de stagiaires postdoctoraux, d'attachés de recherche, de techniciens, de programmeurs, etc.;
- l'achat d'appareils, de matériaux et de fournitures de recherche et les frais accessoires liés à la recherche;
- l'entretien et le fonctionnement d'appareils de recherche;
- la location d'appareils de recherche;
- les frais de services d'ordinateur, de statistiques et de consultation;
- les frais de déplacement pour les activités liées à la recherche, pour les titulaires et le personnel de recherche;
- les frais de publication des résultats de recherche;
- les frais d'usagers et autres coûts directs reliés à l'utilisation d'installations de recherche;
- les coûts directs résultant de collaborations et d'échanges internationaux.

Les fonds ne doivent pas servir à payer les coûts indirects ou les coûts généraux de la recherche. La section [Utilisation des subventions](#) dans le site Web du CRSNG renferme de plus amples renseignements sur les dépenses admissibles.

6.6. Admissibilité des chercheurs

Les décisions relatives à l'admissibilité des chercheurs sont prises par le personnel du CRSNG. Les membres des groupes d'évaluation qui doutent de l'admissibilité d'un chercheur doivent évaluer la demande de celui-ci au même titre que les autres, mais ils doivent informer le personnel du CRSNG de la possibilité d'un problème dans les meilleurs délais. La section [Admissibilité](#) dans le site Web du CRSNG renferme les règlements régissant l'admissibilité des chercheurs.

6.7. Catégories de chercheurs

Il y a deux catégories de chercheurs :

- a) **les chercheurs en début de carrière** sont des candidats dont le premier poste admissible à l'université a commencé il y a moins de deux ans et qui n'ont pas d'expérience de recherche indépendante en milieu universitaire ou non universitaire;
- b) les autres candidats sont considérés comme **des chercheurs établis**.

6.8. Évaluation des demandes

L'évaluation des demandes de subvention à la découverte est fondée sur les renseignements contenus dans les demandes ainsi que sur leur comparaison à l'ensemble des demandes examinées par le groupe d'évaluation dans le cadre du concours. Les demandes de subvention à la découverte sont évaluées en fonction des trois critères suivants :

- l'excellence du ou des chercheurs sur le plan des sciences ou du génie;

- le mérite de la proposition;
- la contribution à la formation de personnel hautement qualifié (PHQ).

L'évaluation des demandes repose sur les réalisations des six années antérieures. Les évaluateurs doivent attribuer une cote à chaque demande en fonction de chaque critère, et le vote par consensus sera déterminé pour ces critères. Tous les critères sont importants et ont la même pondération pour déterminer la catégorie relative à la demande en matière de qualité. Les membres doivent arriver à une cote pour chacun des critères en utilisant les indicateurs d'évaluation (figure 1.1 ci-dessous, Section 6.13) qui énoncent les principaux facteurs à considérer.

Les membres doivent utiliser la même échelle de cotation et les mêmes indicateurs d'évaluation pour évaluer les demandes de tous les candidats, c'est-à-dire les chercheurs en début de carrière et les chercheurs établis, et pour les comparer entre elles.

Figure 1.1. Indicateurs d'évaluation des demandes de subvention à la découverte

	Exceptionnel	Remarquable	Très élevé	Élevé	Modéré	Insuffisant
Excellence du chercheur	Chercheur reconnu en tant que chef de file qui a continuellement effectué au cours des six dernières années des réalisations influentes ayant une qualité, une incidence et/ou une importance exceptionnelles pour une vaste communauté.	Par rapport à celles des autres candidats, les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance remarquables pour une vaste communauté.	Par rapport à celles des autres candidats, les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance très élevées .	Par rapport à celles des autres candidats, les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance élevées .	Par rapport à celles des autres candidats, les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance moyennes .	Par rapport à celles des autres candidats, les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance inférieures .
Mérite de la proposition	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est extrêmement original et novateur , et aura probablement une incidence en menant à des percées importantes dans le domaine et/ou en menant à une technologie ou à une politique qui répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. La vision à long terme et les objectifs à court terme sont clairement définis . La méthodologie est clairement définie et appropriée . Le budget indique clairement comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est très original et novateur , et aura probablement une incidence en contribuant à des percées importantes dans le domaine et/ou en menant à une technologie ou à une politique qui répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les but(s) à long terme et les objectifs à court terme sont clairement définis et les objectifs à court terme sont bien planifiés . La méthodologie est clairement décrite et appropriée . Le budget indique clairement comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est original et novateur , et aura probablement une incidence en menant à des progrès et/ou répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les but(s) à long terme et les objectifs à court terme sont clairement définis . La méthodologie est clairement décrite et appropriée . Le budget indique comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est original et novateur , et aura probablement une incidence et/ou répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les but(s) à long terme et les objectifs à court terme sont clairement définis . La méthodologie est clairement décrite et appropriée . Le budget indique comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, comporte des aspects originaux et novateurs , et pourrait avoir une incidence et/ou répondre à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les but(s) à long terme et les objectifs à court terme sont clairement définis . La méthodologie est partiellement décrite et appropriée . Le budget indique comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé, tel qu'il est présenté, comporte peu d'aspects originaux et novateurs . L'incidence n'est pas décrite de façon convaincante. Les objectifs à court terme et/ou ne sont probablement pas réalisables. La méthodologie n'est pas clairement décrite et appropriée . Le budget n'indique pas clairement comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.
Formation de PHQ	Le niveau de formation est exceptionnel , et le PHQ contribue à des travaux de recherche de grande qualité . La majorité du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences très élevées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont clairement définis et appropriés . Le succès du PHQ est très probable .	Le niveau de formation est remarquable par rapport à celui d'autres candidats, et le PHQ contribue à des travaux de recherche de qualité . La majorité du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences très élevées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont clairement définis et appropriés . Le succès du PHQ est très probable .	Le niveau de formation est très élevé par rapport à celui d'autres candidats, et le PHQ contribue à des travaux de recherche de qualité . Une grande partie du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences et recherches obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont clairement définis et appropriés . Le succès du PHQ est probable .	Le niveau de formation est comparable à celui d'autres candidats. Une grande partie du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont clairement définis et appropriés . Le succès du PHQ est probable .	Le niveau de formation est moyen par rapport à celui d'autres candidats. Une partie du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Certains plans destinés aux stagiaires sont clairement définis et appropriés et pourraient contribuer au succès du PHQ.	Le dossier de formation est faible par rapport à celui d'autres candidats. Les plans destinés aux stagiaires ne sont pas suffisamment décrits et appropriés . Le succès du PHQ est peu probable .

Les indicateurs d'évaluation des demandes de subvention à la découverte doivent être utilisés de concert avec le chapitre 6 du Manuel d'évaluation par les pairs qui décrit comment les évaluateurs doivent attribuer une cote.

Cote de la recherche	Élevé	Normal	Faible
	La majorité des dépenses justifiées repré- sentent des coûts plus élevés que la normale pour le domaine de recherche.	La majorité des dépenses justifiées repré- sentent des coûts normaux pour le domaine de recherche.	La majorité des dépenses justifiées repré- sentent des coûts inférieurs à la normale pour le domaine de recherche.

Les évaluateurs doivent utiliser toute la gamme des cotes de qualité prévues et attribuer des cotes équilibrées qui reflètent de façon réaliste la qualité relative des demandes. Ils doivent garder à l'esprit que, pendant la semaine de réunions d'évaluation du concours, ils sont censés discuter entre eux des cotes qu'ils attribuent et justifier leurs décisions. Avant les délibérations, les membres du groupe d'évaluation établiront collectivement la meilleure façon de prendre les indicateurs en considération pour les domaines de recherche visés par les demandes examinées par

le groupe d'évaluation. Certains facteurs des indicateurs d'évaluation pourraient être pertinents uniquement à certains types de recherche. Pendant la semaine de réunions d'évaluation du concours, les membres attribueront une cote correspondant à l'indicateur reflétant, **somme toute**, le mieux leur évaluation complète pour chaque critère (consultez la section 6.8.1 pour obtenir des renseignements détaillés sur chaque critère et les facteurs à prendre en compte).

Distribution des cotes

Les indicateurs pour la cote « Exceptionnel » sont volontairement très relevés et absolus, alors que les autres indicateurs sont relatifs aux demandes évaluées par un groupe d'évaluation dans le cadre d'un concours donné. En ce qui a trait au critère d'excellence du chercheur, on s'attend à ce que très peu de candidats obtiennent la cote « Exceptionnel » dans le cadre des concours; cette cote doit être réservée aux personnes dont les réalisations ont été et continuent d'être extraordinaires. Pour les disciplines générales, il s'agit de chercheurs de calibre mondial. Les demandes justifiant la cote « Exceptionnel » pour les trois critères devraient être rares. À l'exception des rares candidats auxquels la cote « Exceptionnel » peut être attribuée, une cote correspondant aux points restants de l'échelle (de « Remarquable » à « Insuffisant ») sera attribuée aux demandes. Les évaluateurs attribuent la cote « Insuffisant » s'ils ne sont pas convaincus des mérites de la demande. Il est à noter que les indicateurs de la cote « Élevé » donnent à penser qu'un plus grand nombre de demandes atteindront ce niveau de qualité. Avant le concours, les groupes d'évaluation tireront parti de différentes occasions, notamment la séance d'orientation, pour harmoniser leur interprétation et leur utilisation de l'échelle de cotation.

6.8.1. Critères de sélection

Les indicateurs d'évaluation comprennent les principaux facteurs à prendre en considération pour l'évaluation de chaque critère. Ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs à prendre en considération pour chaque critère de sélection sont traités en détail ci-dessous; des conseils importants concernant l'évaluation du mérite sont également formulés.

6.8.1.1. Excellence du ou des chercheurs sur le plan des sciences et du génie

Ce critère est un ensemble d'éléments qui portent sur les contributions du chercheur au domaine de recherche :

- Les connaissances, l'expertise et l'expérience du ou des chercheurs
 - La réputation dans le domaine, comme en témoignent les distinctions et les prix reçus, les invitations à donner des conférences, les rapports de

synthèse rédigés, et les séances présidées lors de conférences, ainsi que les comités (de rédaction notamment) et les conseils consultatifs dont le chercheur est membre, sa participation à des activités de vulgarisation et d'autres facteurs moins tangibles. Les membres doivent évaluer la réputation du candidat en se basant sur ses réalisations récentes décrites dans la demande; la réputation doit aussi être évaluée dans le contexte du milieu de recherche du candidat.

- Dans la section « Contributions les plus importantes », les candidats peuvent faire valoir l'incidence actuelle des contributions remontant à plus de six ans.
- Les contributions passées ou éventuelles au domaine de recherche proposé et à d'autres domaines, et leur incidence
 - Les réalisations en recherche, comme en font preuve la qualité des récentes contributions et le niveau global des contributions (incidence) à la recherche. Les contributions peuvent prendre la forme de publications, d'exposés à des conférences, de brevets et d'autres méthodes de diffusion suivant le type de recherche.
 - L'évaluation doit être fondée sur la qualité et l'importance des contributions et non sur le nombre des publications et de présentations à des conférences ou la qualité de la revue dans laquelle les résultats ont été publiés. Le fait de connaître la procédure d'évaluation particulière d'une revue peut aider un membre à évaluer la qualité d'une publication. Les contributions indiquées par le candidat constituent une preuve utile de la qualité du travail du candidat et complètent ainsi l'évaluation. Dans le même ordre d'idées, les candidats ne devraient pas être sommairement désavantagés pour avoir publié des articles dans des revues que ne connaissent pas les membres du groupe d'évaluation. Le manuel précise que les contributions doivent avoir la plus grande incidence possible et atteindre l'auditoire ciblé. Il est à noter que les voies de diffusion ayant la plus grande incidence (mesurée en termes de nombre de lecteurs ou de participants) peuvent ne pas être les tribunes les mieux adaptées aux résultats de la recherche d'un chercheur; il incombe au candidat d'expliquer le choix des voies de diffusion utilisées.
 - Les publications sont souvent rédigées conjointement avec des étudiants, des stagiaires postdoctoraux ou d'autres chercheurs. La proposition du candidat devrait décrire sa contribution intellectuelle à la collaboration ou aux publications conjointes. L'évaluation de l'« excellence du ou des chercheurs sur le plan des sciences ou du génie » doit pleinement tenir compte de la qualité globale et des retombées des activités concertées.
 - L'incidence potentielle peut prendre la forme de l'avancement des connaissances, du développement d'une technologie, ou de la prise en charge de besoins socioéconomiques ou environnementaux. Tous ces éléments sont valides mais la pertinence de telles considérations peut varier selon la discipline et la nature de la recherche menée.

- L'importance des contributions pour d'autres chercheurs et utilisateurs finaux, et de leur utilisation par ces derniers
 - Il s'agit de la mesure dans laquelle les travaux du ou des candidats ont fait progresser le domaine, c'est-à-dire ont engendré des changements importants dans les écoles de pensée du domaine de recherche ou ont influencé les activités des utilisateurs (y compris l'industrie et le public).
 - Les contributions sous la forme de brevets et de rapports techniques, et la participation à l'élaboration de normes ou de codes de pratique, doivent aussi être prises en considération. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les contributions en génie et en sciences appliquées, consultez les [Lignes directrices sur l'élaboration et l'évaluation des demandes en génie et en sciences appliquées](#).
- Dans le cas des demandes d'équipe, il faut évaluer la complémentarité de l'expertise et la synergie des membres.

Une bonne équipe de recherche constitue « un tout plus grand que la somme de ses parties ». Pour évaluer une demande de subvention d'équipe, il est important de déterminer quelle est l'expertise requise pour atteindre les objectifs de la recherche proposée et d'évaluer la contribution potentielle de chaque membre de l'équipe à l'atteinte des objectifs de recherche, leurs antécédents de recherche et l'étendue de leur contribution proposée. On doit se pencher tout particulièrement sur la valeur ajoutée en combinant les compétences et l'expérience des chercheurs dans la réalisation des objectifs à court terme et à long terme du programme de recherche. Tous les participants (le candidat et les membres de l'équipe) doivent être considérés sur un pied d'égalité; le candidat est le chercheur responsable de l'administration de la subvention. Les cotes doivent refléter le résultat collectif et l'évaluation de l'équipe de chercheurs. L'importance et l'incidence globales des activités de l'équipe doivent être examinées et intégrées à l'évaluation de la demande.

La recommandation en matière de financement pour une demande d'équipe est formulée en fonction de la catégorie de financement où elle a été classée sur la base des cotes de qualité. Le cas échéant, les groupes d'évaluation peuvent attribuer pour les coûts de la recherche une cote plus élevée que celle qu'ils attribueraient normalement, parce qu'une équipe est en mesure de réaliser un programme de recherche de plus grande envergure qu'un seul chercheur. Afin d'être équitables à l'égard des équipes de recherche, les groupes d'évaluation peuvent suggérer au CRSNG une plage de financement appropriée et relative lorsqu'ils évaluent la demande. Le CRSNG pourra au besoin ajuster en conséquence le montant de la subvention lorsque les recommandations de financement seront finalisées à la fin des réunions du concours.

Utilisation des indicateurs : Il est probable que la cote « Exceptionnel » sera attribuée à une demande pour l'excellence du ou des chercheurs si, par exemple, elle fait état de nombreux prix prestigieux, témoigne de contributions soutenues de calibre mondial et montre que le candidat a eu une incidence considérable dans son domaine. Même si elle comporte des éléments favorables concernant la proposition ou la formation de PHQ, une demande qui fournit une preuve limitée de l'incidence et de l'importance des contributions à la recherche devrait obtenir la cote « Insuffisant ».

6.8.1.1.1. Éléments de réflexion

Catégories de chercheurs – Dans le cas de chercheurs établis, il doit y avoir une preuve des contributions récentes au domaine (six dernières années) et le potentiel d'importantes contributions futures. Si un chercheur a des antécédents non universitaires en recherche et en formation (p. ex., dans le secteur public ou privé), les contributions des dix dernières années à ce titre peuvent être prises en compte. La cote doit toujours refléter l'expérience réelle du candidat en recherche en prenant en compte les délais le cas échéant (voir la section 6.8.3.1) ou les antécédents variés.

Recherche concertée et recherche interdisciplinaire – De plus en plus, la recherche portant sur les problèmes les plus importants en sciences et en génie exige la mise en commun des connaissances, de l'expertise et des contributions de chercheurs qui sont souvent issus de divers domaines. De telles activités concertées doivent être fortement encouragées par l'intermédiaire du Programme de subventions à la découverte, et les évaluateurs doivent veiller à récompenser les efforts véritables en vue de créer des liens de recherche. La créativité et l'innovation sont au cœur de toutes les percées en recherche, qu'elles soient le fruit des efforts d'un chercheur individuel ou d'un groupe de chercheurs. Le rôle de la collaboration et de l'interdisciplinarité en tant que mécanisme permettant de maximiser les réalisations en recherche doit être pleinement reconnu par le système d'évaluation par les pairs. Les indicateurs de réalisations et d'excellence pour la recherche interdisciplinaire et la recherche dans des domaines en émergence sont souvent plus difficiles à cerner que les indicateurs pour la recherche qui s'inscrit clairement dans un domaine balisé. Ainsi, les groupes d'évaluation doivent prendre en compte les défis supplémentaires inhérents à la recherche interdisciplinaire.

Sciences appliquées – Les groupes d'évaluation qui ne reçoivent qu'un petit nombre de demandes en sciences appliquées connaîtront mieux les critères liés à la qualité du dossier de recherche, utilisés pour les sciences « pures ». Ils doivent éviter de mettre l'accent sur les indicateurs de réalisations et d'excellence en sciences « pures » comme les publications dans des revues avec comité de lecture, et de négliger ou de sous-estimer les indicateurs de réalisations en recherche appliquée. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les [Lignes directrices sur l'élaboration et l'évaluation des demandes en génie et en sciences appliquées](#).

Chercheurs en sciences de la santé et en sciences sociales – Certains groupes d'évaluation doivent évaluer un grand nombre de demandes provenant de candidats dont certains aspects des travaux de recherche relèvent des sciences de la santé ou des sciences humaines. L'évaluation de l'excellence scientifique de ces chercheurs doit porter sur les contributions du chercheur en SNG. Pour faciliter l'évaluation, les candidats doivent énumérer les sources de financement pour chaque contribution en indiquant la principale source entre parenthèses.

Il est important de souligner que la recherche admissible en SNG peut mener à des progrès en sciences de la santé ou en sciences humaines. Afin de déterminer si les travaux sont principalement liés aux SNG ou non, les évaluateurs doivent consulter les [Lignes directrices pour l'évaluation de l'admissibilité des sujets de recherche en sciences de la santé dans les demandes de subvention à la découverte](#) et les lignes directrices intitulées [Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral et chercher d'autres sources d'appui financier](#).

Montant de la subvention précédente – Tel qu'il est recommandé dans le [Rapport du Comité d'examen international du Programme de subventions à la découverte](#), le montant de la subvention précédente d'un candidat ne doit pas servir de point de départ pour établir le montant d'une nouvelle subvention. Les groupes d'évaluation doivent prendre garde de ne pas considérer le montant de la subvention à la découverte précédente d'un candidat comme une mesure de l'excellence. Toutefois, le financement antérieur peut fournir un contexte utile pour l'évaluation des contributions à la recherche et à la formation.

Utilisateurs – Lorsqu'ils évaluent le travail antérieur d'un candidat, les membres doivent prendre en considération la pertinence de ses contributions aux utilisateurs de tous les secteurs (c.-à-d. les chercheurs universitaires, les chercheurs de l'industrie et du gouvernement, les responsables de l'élaboration des politiques ainsi que le public).

6.8.1.2. Mérite de la proposition

Pour qu'un programme puisse être appuyé, il doit être de haute qualité. Il doit également être clair que de véritables problèmes de recherche en SNG sont abordés. Le programme ne doit pas être limité à la mise au point d'applications particulières de connaissances existantes; il doit mener à une contribution originale et innovatrice. Au moment de l'évaluation de ce critère, on doit tenir compte des points suivants :

- Originalité et innovation
 - La recherche est-elle susceptible d'apporter de nouvelles contributions importantes dans le domaine?

- Importance des travaux et contributions prévues à la recherche; possibilités de répercussions technologiques
 - Quelle est l'incidence probable de la recherche? Contribuera-t-elle à l'avancement des connaissances dans le domaine?
 - Les résultats de la recherche pourront-ils être diffusés ouvertement, et être évalués et utilisés par la collectivité des chercheurs ou la collectivité réceptrice?
 - Le programme donnera-t-il lieu à des progrès ou à une innovation remarquables ou à des résultats pertinents à une vaste gamme d'applications?
 - Si l'importance des résultats dépend de l'élaboration d'applications qui en découlera, s'agit-il d'applications générales ou limitées à un utilisateur particulier (une entreprise ou un établissement)?

- Clarté et portée des objectifs
 - Le programme comporte-t-il des objectifs à court terme et à long terme?
 - Le lien entre les objectifs à court terme et les objectifs à long terme est-il clair?
 - Les objectifs sont-ils précis, cohérents et réalistes?
 - L'application comporte-t-elle des objectifs clairement définis et d'une portée suffisante qui sont conformes à un programme de recherche de qualité? Les facteurs à prendre en considération des indicateurs d'évaluation donnent à penser que la vision a une ampleur et une portée plus grandes que les plans et les objectifs. Dans le même ordre d'idées, le fait d'avoir des objectifs clairement définis plutôt que simplement énoncés témoigne d'un plan de recherche bien pensé.

- Clarté et pertinence de la méthode
 - La proposition expose-t-elle clairement la méthode à suivre?
 - La méthode proposée est-elle actuelle et appropriée (c.-à-d. contribuera-t-elle à la réalisation des objectifs de recherche énoncés, le candidat a-t-il justifié l'approche méthodologique)?

- Faisabilité
 - L'expertise du candidat et la méthode proposée permettront-elles l'atteinte des objectifs dans les délais prévus?
 - Le candidat a-t-il accès à l'équipement et aux ressources nécessaires?

- Mesure dans laquelle la proposition aborde toutes les questions pertinentes, y compris le besoin de domaines d'expertise variés au sein d'une discipline, ou entre plusieurs disciplines, le cas échéant.
 - La demande fait-t-elle état de suffisamment de progrès récents dans les activités de recherche liées à la proposition?
 - Le candidat a-t-il situé sa recherche en faisant le pont entre d'autres travaux pertinents dans le domaine?

- Est-ce que les questions de recherche et les approches proposées prennent en compte tous les domaines de connaissance pertinents?
- Liens avec les autres sources d'appui
 - Les travaux proposés sont-ils très différents des programmes de recherche du candidat financés au moyen d'autres subventions?

Utilisation des indicateurs : La cote « Élevé » pourrait être attribuée à une demande pour le mérite de la proposition, si, somme toute, elle peut être décrite comme présentant un programme de recherche original et innovateur comportant des objectifs clairs à court terme et à long terme et une méthode réalisable, sans aucun chevauchement avec d'autres sources de financement.

6.8.1.2.1. Éléments de réflexion

Programme ou projet – Le Programme de subventions à la découverte vise à appuyer le programme de recherche en cours d'un chercheur, programme pouvant comprendre plusieurs projets bien définis. Afin de déterminer si la demande porte sur le financement d'un programme ou d'un projet, il faut l'examiner dans le contexte du critère du mérite de la proposition afin d'évaluer la clarté et la portée des objectifs (p. ex., les objectifs à long terme ainsi que les objectifs à court terme) ainsi que l'importance de la recherche et les contributions prévues à la recherche.

Prudence extrême ou prise de risques – Dans tout système d'évaluation par les pairs, les évaluateurs ont tendance à faire preuve d'une prudence extrême. En raison des fonds limités affectés aux programmes, cette tendance peut les amener à ne pas reconnaître le caractère novateur d'un projet de recherche et le potentiel exceptionnel d'un chercheur ou à éviter de prendre des risques, particulièrement s'ils ne connaissent pas bien le domaine de recherche. Les membres devraient être ouverts aux nouveaux problèmes de recherche posés et aux approches innovatrices proposées, et orienter leurs discussions pour connaître si les problèmes posés sont stimulants et intéressants et si les méthodes proposées sont susceptibles d'engendrer des connaissances nouvelles et utiles.

Partialité – On se préoccupe toujours qu'un groupe d'évaluation puisse avoir des préjugés, que ces derniers aient trait à une école de pensée, à la recherche fondamentale par opposition à la recherche appliquée aux domaines de recherche ou aux approches, à la taille ou à la réputation d'un établissement, à l'âge, aux préférences personnelles et au sexe d'un candidat. L'expérience du CRSNG démontre qu'il existe habituellement un solide mécanisme autorégulateur en ce qui concerne la partialité au sein des groupes d'évaluation, qui est maintenue surtout grâce au roulement des membres. Les membres doivent toutefois se garder constamment de toute partialité qui pourrait influencer sur la prise de décisions. Le CRSNG tient particulièrement à

mettre les membres du groupe d'évaluation en garde contre les préjugés relatifs à une demande en fonction de la taille ou de la réputation de l'établissement d'un candidat.

Recherche concertée et recherche interdisciplinaire – Les groupes d'évaluation doivent porter une attention particulière à l'évaluation des propositions de recherche interdisciplinaire et de recherche dans des domaines en émergence. Ces propositions de recherche peuvent être plus difficiles à préparer et à évaluer. En outre, elles peuvent paraître moins ciblées que d'autres propositions de recherche. L'évaluation doit prendre en compte les défis propres à la nature de la recherche interdisciplinaire.

Recoupement avec d'autres sources de financement – Dans chaque discipline, il existe différentes sources de fonds. Parmi les autres sources de financement, il y a les autres programmes du CRSNG, le gouvernement, l'industrie ou le secteur privé. Le CRSNG encourage les chercheurs d'avoir recours à d'autres sources de financement, mais ne permet pas de chevauchement dans l'appui financier accordé à une même recherche.

Les principes qui guident l'évaluation du recoupement avec d'autres sources de financement sont les suivants :

- L'accès aux fonds de subventions à la découverte devrait être équitable pour tous les chercheurs admissibles, sans tenir compte des autres sources de financement. Ce principe s'applique aussi aux chercheurs qui reçoivent un appui dans le cadre d'autres programmes du CRSNG (le Programme des chaires de recherche du Canada, le Programme de professeurs-chercheurs industriels, le Programme de chaires de recherche nordique, le Programme de subventions de projets stratégiques, les Bourses Steacie, etc.).
- Toutes les demandes doivent être évaluées en fonction des trois critères de sélection.
- Il ne devrait pas y avoir de chevauchement dans l'appui financier accordé à une même recherche. Cependant, lorsque les programmes de recherche sont appuyés par des sources multiples, les retombées supplémentaires de la subvention à la découverte doivent être bien expliquées et justifiées par le candidat.

On prend en compte le lien avec d'autres sources d'appui financier dans le contexte du critère du « mérite de la proposition ». Cependant, la disponibilité d'autres sources d'appui financier ne devrait pas entraîner systématiquement une évaluation plus faible du mérite de la proposition. Cependant, la disponibilité d'autres sources devrait être considérée comme un atout si le candidat a expliqué en détail le lien entre la recherche appuyée au moyen des autres fonds et a précisé les différences par rapport aux travaux qui seront appuyés au moyen des fonds demandés.

Il incombe au candidat de décrire le rapport conceptuel et budgétaire (y compris les salaires) entre la recherche proposée et les autres sources d'appui détenu ou demandé.

Il doit également expliquer tout chevauchement apparent de financement ou, s'il y a lieu, indiquer comment la subvention de recherche du CRSNG servirait de complément à la recherche financée par d'autres sources. Pour toute subvention dont bénéficie actuellement un candidat ou qui fait l'objet d'une demande, ce dernier doit indiquer clairement l'objectif principal, donner un bref résumé de la méthode et des renseignements budgétaires détaillés, décrire la contribution à la formation de PHQ, et les liens entre la subvention détenue et la demande présentée au CRSNG. Ces renseignements peuvent être présentés dans un bref résumé de l'information nécessaire et des différences précises pour chaque demande de subvention dans des pages supplémentaires à la page relative au budget du formulaire 101.

Si un candidat n'a pas fourni de renseignements adéquats permettant d'évaluer les liens entre le financement demandé et les autres sources d'appui ainsi que le caractère distinct des autres fonds, les membres peuvent recommander une cote plus basse pour le critère relatif au mérite de la proposition. Le cas échéant, les évaluateurs peuvent consulter les [Lignes directrices pour l'évaluation de l'admissibilité des sujets de recherche en sciences de la santé dans les demandes de subvention à la découverte](#) et les lignes directrices intitulées [Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral et chercher d'autres sources d'appui financier](#).

6.8.1.3. Contribution à la formation de personnel hautement qualifié

La formation de PHQ est un critère important du Programme de subventions à la découverte. Il ne suffit pas qu'un chercheur ait apporté une importante contribution à la recherche par le passé et qu'il propose un programme de recherche valable; il doit aussi contribuer de façon appréciable à la formation de la prochaine génération de scientifiques et d'ingénieurs. Cependant, le fait qu'un chercheur a formé, forme ou prévoit former des étudiants, des techniciens ou des stagiaires postdoctoraux ne constitue pas en soi une raison suffisante pour attribuer une cote favorable. La demande doit démontrer de façon convaincante la qualité des activités futures.

Le Programme de subventions à la découverte accorde de l'importance aux contributions à la formation à tous les niveaux, y compris les étudiants de premier cycle et aux cycles supérieurs, les stagiaires postdoctoraux, les techniciens et les adjoints de recherche.

Dans l'évaluation des contributions d'un chercheur à la formation de PHQ, les facteurs suivants doivent être pris en considération :

- Qualité et importance des contributions antérieures à la formation de PHQ au cours des six dernières années
 - La formation appuyée par le CRSNG s'échelonne du premier cycle au niveau postdoctoral, en passant par les thèses et les projets menés pendant l'été. Le personnel technique et tout autre personnel de recherche y ont aussi accès. Les contributions à la formation ne doivent pas être évaluées

uniquement en fonction du nombre et du niveau des personnes supervisées; elles doivent être évaluées en fonction de leur qualité et de leur incidence. Le niveau des personnes supervisées ou cosupervisées et le contenu de la formation doivent être appropriés au domaine de recherche et aux circonstances propres au candidat (p.ex., le stade de carrière, l'établissement). Au besoin, il incombe au candidat de fournir des renseignements sur leur rôle en tant que cosuperviseur.

- Outre la qualité et l'incidence des contributions à la formation de PHQ, le nombre et le niveau (premier cycle, maîtrise, doctorat, stage postdoctoral, etc.) des stagiaires formés peuvent aussi être pris en considération, en tenant compte du domaine de recherche et de l'établissement, ainsi que du financement précédent. Un chercheur travaillant dans une université qui n'offre pas un programme d'études supérieures ne doit pas être pénalisé parce qu'il a une expérience limitée, voire nulle, de la supervision d'étudiants aux cycles supérieurs s'il est clair que des contributions solides existent pour d'autres niveaux de stagiaires. De même, les professeurs auxiliaires et émérites qui ne sont habituellement pas autorisés à superviser seuls des étudiants des cycles supérieurs ne doivent pas non plus être pénalisés s'ils effectuent de la cosupervision pour autant que leur rôle en tant que cosuperviseur soit expliqué clairement dans la demande et qu'il soit suffisamment méritoire. Les candidats doivent donner des renseignements détaillés sur leur rôle dans la cosupervision d'étudiants.
 - Les candidats peuvent expliquer les contributions moins importantes que prévu à la formation de PHQ. Si des explications sont fournies, les membres doivent en tenir compte dans la détermination de la cote pertinente pour ce critère.
 - La formation de PHQ a pour but d'aider les stagiaires à obtenir leur diplôme dans un délai raisonnable. Le candidat doit expliquer pourquoi, le cas échéant, les études durent plus longtemps que prévu et les étudiants changent souvent d'orientation. Les membres doivent prendre soin de tenir compte des retards qui sont indépendants de la volonté du candidat, comme les congés parentaux pris par les stagiaires. Si des explications sont fournies, les membres doivent en tenir compte dans la détermination de la cote pertinente pour ce critère.
- La formation de PHQ devrait mener à des contributions de haute qualité à la connaissance
- La preuve que les stagiaires formés ont collaboré à des contributions à la recherche (des conférences, des publications, des brevets, des rapports techniques, etc.), généralement comme coauteurs, doit être considérée comme un indicateur de leur participation intellectuelle et de leur réussite. La qualité de ces contributions doit aussi être prise en compte, le cas échéant. Il incombe au candidat d'expliquer la participation des stagiaires aux activités antérieures et aux activités prévues.

- Le PHQ est censé faire carrière en sciences et en génie, occupant des postes professionnels dans les secteurs privé ou public ou à l'université
 - Le fait que le PHQ formé continue d'étudier ou travaille dans n'importe quel secteur lié aux SNG peut être considéré comme la preuve de la qualité de la formation reçue.
- La participation d'un chercheur à des activités de vulgarisation scientifique (p. ex., des activités générales de vulgarisation ou des activités financées par le CRSNG) doit aussi être considérée comme une contribution très utile à la recherche et à la formation.
- Pertinence de la proposition au chapitre de la formation de PHQ
 - Les subventions à la découverte visent à appuyer des programmes de recherche plutôt que des projets. Le candidat doit indiquer comment la formation de PHQ s'inscrira dans le programme de recherche proposé. Pour ce faire, il peut décrire les projets pour le PHQ à l'intérieur du programme de recherche.
 - La pertinence du plan proposé pour la formation de certains stagiaires devrait être prise en compte. Par exemple, on doit se demander si le projet convient particulièrement à un étudiant au niveau du baccalauréat, de la maîtrise ou du doctorat.
 - Pour les techniciens et les autres titulaires d'un poste à long terme, le candidat doit expliquer comment le travail contribuera à l'acquisition de nouvelles compétences ou connaissances.
 - La capacité du chercheur d'encadrer le nombre et le type prévus de stagiaires doit être prise en considération.
 - Le PHQ est censé participer intellectuellement au programme de recherche.
 - La recherche proposée doit laisser au stagiaire un espace de croissance et de développement; le PHQ ne doit pas simplement être « une autre paire de bras » pour le chercheur.
 - Le candidat peut expliquer pourquoi la formation de PHQ n'est pas prévue ou occupera une faible place dans le programme de recherche proposé. Si des explications sont fournies, le groupe d'évaluation doit en tenir compte dans la détermination de la cote pertinente pour ce critère. Cependant, dans ce cas, le candidat doit fournir de très bonnes explications (p. ex., en raison de renseignements de nature exclusive associés au programme) sur l'absence de formation de PHQ. Sinon, la cote attribuée à ce critère devrait être « Insuffisant ».
- Formation enrichie découlant d'un milieu de collaboration ou interdisciplinaire (s'il y a lieu)
 - La qualité et l'étendue des interactions et des collaborations, en ce qui concerne l'effet résultant sur la formation de PHQ, doivent être prises en considération, le cas échéant.
 - Les possibilités d'interaction avec les secteurs public et privé (p. ex., les organismes industriels et gouvernementaux) doivent aussi être prises en considération.

- Il convient de souligner que certains chercheurs participent à des ententes de cosupervision afin d'accroître le caractère interdisciplinaire de l'expérience de formation. Ces ententes supposent souvent des efforts supplémentaires de la part des superviseurs au profit du PHQ.

Utilisation des indicateurs : On devrait accorder la cote « Remarquable » à une demande qui, par exemple, fait état d'un niveau très élevé de formation de PHQ, tant en termes de la qualité et l'incidence de la formation que du nombre de stagiaires formés, et qui traite de la façon dont les stagiaires contribuent au programme de recherche et donne la preuve que l'ancien personnel continue d'occuper des postes qui exigent des compétences recherchées obtenues grâce à la formation reçue.

6.8.1.3.1. Éléments de réflexion

Chercheurs ayant des antécédents non universitaires – Si un chercheur a des antécédents non universitaires (p. ex., secteur public ou privé) en recherche et en formation, l'expérience en matière de formation en recherche peut s'étaler sur les dix dernières années.

Noms des stagiaires figurant sur le formulaire 100 – Le CRSNG exige que le candidat obtienne le consentement des stagiaires avant d'inscrire leur nom dans le formulaire 100, Formulaire de renseignements personnels. Comme cela n'est pas toujours possible, le candidat peut fournir des renseignements sur les stagiaires sans donner leur nom. Ces renseignements peuvent être plus génériques, mais ils doivent quand même permettre aux membres d'évaluer les points susmentionnés.

6.8.2. Évaluation des demandes de chercheurs en début de carrière

La politique du CRSNG à ce sujet est que les chercheurs en début de carrière qui démontrent le potentiel de mener un programme de recherche important doivent se voir offrir une chance équitable de démontrer leur compétence en recherche. Ces chercheurs doivent avoir les qualifications requises et démontrer une connaissance approfondie du domaine. Leurs propositions doivent être originales et autonomes en termes d'idées et offrir le potentiel d'apporter des contributions importantes à la recherche et à la formation du PHQ. Leur dossier de recherche peut être limité et devrait être évalué en fonction d'attentes relatives (par exemple, on ne devrait pas fixer de minimum de publications indépendantes avec comité de lecture). On doit toutefois tenir compte, s'il y a lieu, de la qualité et de la pertinence de leurs publications antérieures.

Pour les chercheurs en début de carrière, il est important que le potentiel de recherche et les possibilités de formation soient clairement démontrés dans la demande. Il est

préférable pour un groupe d'évaluation de cerner des problèmes majeurs dans une demande et de lui attribuer des cotes faibles en conséquence plutôt que de promouvoir un programme mal formulé ou conçu. Les membres doivent s'assurer que la demande est conforme aux normes de qualité.

- Le candidat doit présenter une proposition solide, bien conçue et formulée, qui porte sur un sujet de recherche important, qui décrit une approche faisable et qui démontre une connaissance des autres recherches sur le sujet.
- Le candidat doit fournir la preuve de sa capacité intellectuelle d'effectuer de la recherche originale. Selon la discipline, une telle preuve peut être démontrée par les éléments suivants :
 - ▷ les contributions à la recherche, qui peuvent être liées à la thèse ou à la recherche postdoctorale du candidat;
 - ▷ les commentaires des examinateurs;
 - ▷ la demande en soi.
- Le candidat doit démontrer le potentiel d'apporter une contribution à la formation. Il incombe au candidat d'expliquer clairement ses plans pour la participation de stagiaires au programme de recherche proposé, ainsi que la pertinence des travaux pour la formation particulière d'étudiants de divers niveaux, par exemple des étudiants de premier cycle, des étudiants à la maîtrise, des étudiants au doctorat, etc.

Le candidat doit démontrer sa capacité d'effectuer de la recherche indépendante de haute qualité. Les chercheurs en début de carrière qui continuent de collaborer avec leurs anciens superviseurs ou qui effectuent de la recherche dans le cadre d'un groupe doivent clairement définir leurs contributions aux travaux de recherche concertée.

Utilisation des indicateurs : Les membres doivent déterminer si les chercheurs en début de carrière ont démontré le potentiel d'apporter des contributions de haute qualité à la recherche et à la formation. Dans le cadre de l'évaluation de la demande d'un chercheur en début de carrière pour ces critères, soit l'excellence du ou des chercheurs et les contributions à la formation de personnel hautement qualifié, les membres devraient interpréter les indicateurs d'évaluation en conséquence, c.-à-d. le candidat a-t-il démontré le potentiel d'apporter une contribution importante à la formation de PHQ? Comme ces candidats sont comparés avec tous les autres participants au concours, on s'attend à ce que les chercheurs en début de carrière n'obtiennent généralement pas la cote « Remarquable » ou « Exceptionnel ».

Le CRSNG est résolu à appuyer les chercheurs en début de carrière qui ont la formation et l'expertise voulues pour faire une contribution très utile à la recherche en sciences naturelles et en génie. Les groupes d'évaluation viseront à financer au moins 50 p. 100 de chercheurs en début de carrière, sous réserve de l'assurance d'une grande qualité. Les groupes d'évaluation qui n'atteignent pas ce taux de réussite devront fournir des explications.

Les groupes d'évaluation peuvent établir un seuil de qualité différent pour ce groupe. Le CRSNG estime qu'il est important de permettre aux chercheurs en début de carrière de démontrer leur capacité à faire des contributions de qualité à la recherche et à la formation. Le montant du financement devrait être similaire pour les chercheurs en début de carrière et les chercheurs établis qui obtiennent des cotes similaires. La durée normale de la subvention serait de cinq ans afin de laisser au candidat le temps voulu pour faire la preuve de son potentiel en recherche.

6.8.3. Considérations particulières

Les demandes de tous les candidats sont évaluées en fonction des mêmes attentes en ce qui a trait à la qualité des contributions antérieures ou prévues. Les membres doivent toutefois prêter une attention particulière à certaines situations exceptionnelles lorsqu'ils évaluent des demandes de subvention à la découverte. Les plus fréquentes de ces situations sont décrites ci-dessous.

6.8.3.1. Retards dans la recherche et dans la diffusion des résultats de la recherche

Le CRSNG reconnaît que la productivité en recherche et les contributions à la formation de PHQ peuvent être diminuées pendant les périodes de grossesse ou de garde d'enfant en bas âge (congé parental), qu'un congé ait officiellement été pris ou non, ou pour d'autres raisons personnelles. Les congés administratifs, les périodes de maladie, les périodes d'incapacité et d'autres situations peuvent aussi occasionner des retards dans la recherche.

Il peut arriver qu'un chercheur ne soit pas en mesure de publier ses résultats de recherche antérieurs, ou ne souhaite pas le faire, avant de présenter de nouveau une demande d'appui financier au CRSNG. Par exemple, la publication de résultats pourrait être retardée afin d'assurer le transfert de technologie ou la protection d'un brevet.

Il incombe au candidat d'expliquer clairement les circonstances qui retardent la recherche ou la diffusion des résultats. Le CRSNG demande aux membres de tenir compte de l'effet de pareilles circonstances sur la productivité sans négliger de s'assurer que la qualité des programmes de recherche appuyés par le CRSNG demeure concurrentielle.

En pareil cas, la productivité du candidat serait évaluée pour sa période d'activité (c.-à-d. en excluant la période de congé).

6.8.3.2. Caractère unique de l'environnement de recherche

Les groupes d'évaluation doivent garder à l'esprit que l'environnement de recherche n'est pas le même pour tous les candidats. Par exemple, certains candidats n'ont guère d'interactions avec les étudiants des cycles supérieurs du fait que leur département n'offre pas de programmes d'études supérieures et qu'ils supervisent principalement des étudiants de premier cycle. Certains chercheurs ont une charge d'enseignement plus lourde et se heurtent à des difficultés particulières pour ce qui est d'attirer et de retenir les stagiaires. Il ne faut pas pénaliser un chercheur (ou lui attribuer une cote plus basse) qui travaille dans un établissement où il n'y a pas de programme d'études supérieures et qui n'a pas supervisé d'étudiants de ce niveau. L'évaluation doit porter principalement sur la qualité et la pertinence de la formation, plutôt que sur le grade universitaire des stagiaires, et on doit attribuer la cote appropriée.

Les membres doivent également garder à l'esprit que la disponibilité et le niveau de financement provincial ne sont pas les mêmes pour tous les chercheurs et les domaines de recherche. Les candidats ne bénéficient pas tous du même accès à certains types de matériel ou d'installations nécessaires pour la recherche.

Peu importe les circonstances, les chercheurs doivent répondre aux mêmes attentes pour ce qui est de l'excellence et de la qualité de leurs contributions antérieures ou à venir. Il incombe au candidat d'expliquer clairement les circonstances particulières de la demande. En l'absence de cette information, les évaluateurs ne doivent pas présumer de la situation.

6.8.3.3. Professeurs auxiliaires ou émérites

La politique du CRSNG est de reconnaître et d'appuyer l'important rôle joué par les professeurs auxiliaires et émérites dans les activités de recherche et de formation en recherche dans les universités canadiennes. Les professeurs auxiliaires et émérites doivent présenter l'annexe C du formulaire 100, qui porte sur leurs activités de recherche et de formation, et qui vise à aider les membres à évaluer l'engagement de ces professeurs à l'égard de leurs activités de recherche et de formation universitaires.

Il incombe au candidat de présenter suffisamment de renseignements afin de permettre aux groupes d'évaluation d'évaluer ce point comme il se doit (par exemple, l'université a-t-elle besoin de professeurs pour assurer la cosupervision de PHQ? S'agit-il d'une nomination de durée déterminée? Quelles interactions avec le PHQ sont-elles possibles?).

Il faut évaluer les demandes des professeurs auxiliaires ou émérites en fonction des mêmes critères et indicateurs et de la même échelle que pour celles de tous les autres candidats tout en prenant en compte l'ampleur des contributions du candidat à la recherche, y compris la collaboration avec d'autres professeurs et la formation de PHQ. Ils doivent satisfaire aux mêmes exigences que les chercheurs établis quant à la qualité des contributions, aux travaux décrits dans la demande et à la formation de PHQ. Si le poste occupé par un candidat ne lui permet pas d'assurer la supervision

directe de PHQ, la demande doit renfermer un plan de cosupervision satisfaisant et clairement décrit.

En général, les subventions accordées par le CRSNG aux professeurs auxiliaires titulaires d'un poste dans l'industrie ou le secteur public serviront uniquement à l'appui direct des étudiants (leur salaire ou traitement et leurs frais de déplacement), et les membres doivent signaler ces cas à l'administrateur de programme. Par conséquent, les recommandations financières doivent être établies séparément. Le montant de la recommandation de financement établi en fonction de la catégorie de qualité qui correspond aux cotes attribuées à la demande du professeur auxiliaire peut être ajusté à la baisse pour tenir compte du fait qu'il peut recevoir des fonds seulement pour appuyer des étudiants. Les groupes d'évaluation peuvent discuter du montant approprié pour l'appui direct des étudiants au moment de l'examen de ces demandes.

6.8.3.4. Membres des groupes d'évaluation

Les titulaires d'une subvention à la découverte qui sont nommés membres d'un groupe d'évaluation ont l'option de prolonger la durée de leur subvention au même niveau pour la durée de leur mandat (consultez la section 1.3). Cependant, si un membre choisit de présenter une demande, celle-ci sera généralement examinée en présence d'un président de groupe ou d'un cadre supérieur du CRSNG après toutes les autres demandes de subvention à la découverte présentées au groupe d'évaluation. Des dispositions seront prises afin que le membre ne connaisse pas l'identité des évaluateurs. Comme tous les autres candidats, ce membre sera informé de la recommandation du groupe d'évaluation et de la décision du CRSNG au moyen d'une lettre de notification de décision. Si le président de section a présenté une demande dans le cadre du concours, des arrangements spéciaux doivent être pris avec l'administrateur de programme.

6.8.4. Coûts relatifs de la recherche

En plus d'être évaluées en fonction des critères de sélection susmentionnés, les demandes peuvent également être évaluées en fonction des coûts relatifs de la recherche. Les coûts de la recherche se rapportent à la situation du chercheur visé, mais dans le contexte de son domaine de recherche. Les groupes d'évaluation détermineront collectivement les paramètres pour la prise en compte des coûts de la recherche. Les membres du groupe d'évaluation devront d'abord évaluer le budget en fonction de la justification, puis évaluer les coûts relatifs (élevés, normaux ou faibles) du programme de recherche proposé par rapport aux normes pour les domaines de recherche représentés dans les demandes examinées par le ou les groupes d'évaluation.

6.8.4.1. *Évaluation des coûts relatifs de la recherche*

Les membres peuvent utiliser les indicateurs des coûts relatifs de la recherche pour arriver à une cote. Les coûts de la recherche devraient être considérés comme normaux pour la plupart des demandes. Pour certains candidats, les coûts de la recherche pourraient être plus élevés dans une catégorie, mais plus bas dans une autre, ce qui se traduirait par des coûts relatifs globalement normaux pour le programme de recherche.

Dans l'évaluation des coûts relatifs de la recherche, il faut considérer plusieurs facteurs, notamment les suivants.

- Les salaires et les avantages sociaux (p. ex., le montant des allocations et le niveau des stagiaires)
 - ▷ Il faut tenir compte du nombre et du niveau des stagiaires proposés en fonction des normes relatives aux demandes examinées par le ou les groupes d'évaluation ainsi que de l'existence d'autres sources de financement (p. ex., autres subventions, fonds des universités et bourses d'études). Par exemple, si l'utilisation de techniciens est courante parmi les candidats évalués par le groupe d'évaluation, les coûts relatifs de la participation proposée de techniciens ne doivent pas être considérés comme élevés.
- L'équipement et les installations (p. ex., le besoin d'équipement et l'accès aux installations)
- Le matériel et les fournitures (p. ex., le type et l'importance des produits consommables)
- Les déplacements (p. ex., la collaboration, le travail sur le terrain et la participation à des conférences)
 - ▷ En plus des coûts associés aux déplacements, il faut évaluer la pertinence des déplacements proposés. Par exemple, le fait qu'un candidat participe à plus de conférences que la moyenne des chercheurs peut ne pas constituer un avantage si le programme de recherche ne justifie pas ce taux de participation.
- Diffusion
 - ▷ Les coûts associés à la diffusion peuvent comprendre les frais pour les publications (« par page » ou les réimpressions), les frais de participation aux conférences, et les frais associés à la préparation des rapports techniques et au dépôt de brevets.
- Autres facteurs
 - ▷ Les coûts spéciaux associés aux travaux de recherche proposés peuvent aussi être considérés.

Utilisation des indicateurs : Les indicateurs présentent des facteurs de coûts de la recherche élevés, normaux et faibles dont la pertinence variera selon le domaine. La compréhension par les membres des normes relatives aux domaines de recherche visés par les demandes examinées par le groupe d'évaluation constitue un complément important des indicateurs. Un budget bien justifié soulignant le besoin d'effectuer des travaux sur le terrain dans l'Arctique peut être considéré comme ayant des coûts de la recherche élevés par rapport à la norme.

6.8.4.1.1. Éléments de réflexion

Pertinence et justification du budget – La justification du financement demandé au CRSNG est maintenant prise en compte dans les coûts relatifs de la recherche. Dans les instructions à l'intention des candidats qui présentent une demande de subvention à la découverte, on leur demande de préparer un budget réaliste. Dans les cas où les membres d'un groupe d'évaluation jugent que le montant demandé est plus élevé que ne le justifie la proposition de recherche, ils sont invités à évaluer les coûts relatifs de la recherche en fonction de ce qui leur paraît être un budget plus réaliste. Les candidats ne doivent pas être pénalisés pour avoir présenté ce qui est perçu comme un budget excessif (c'est-à-dire que les coûts relatifs ne doivent pas être automatiquement considérés comme faibles). Cependant, les candidats doivent savoir que s'ils présentent un budget gonflé, il sera difficile pour les membres de reconnaître le bien-fondé des montants indiqués dans le budget pour des coûts particulièrement élevés qui sont associés à la recherche proposée.

Liens avec les autres sources d'appui – Il est possible qu'une subvention à la découverte ne constitue pas la seule, ni même la principale source d'appui d'un chercheur. L'existence d'autres sources de financement ne devrait pas se traduire systématiquement par des coûts relatifs de la recherche faibles. Si les contributions au domaine des SNG prévues dans la proposition de recherche cadrent avec le montant des fonds demandés, la disponibilité d'autres sources d'appui financier devrait être considérée comme un atout. Il se peut que des groupes d'évaluation souhaitent examiner le plan de recherche et la justification du budget par rapport à la capacité du candidat à mener à bien le programme prévu, compte tenu de ses autres obligations (y compris la recherche appuyée par d'autres sources ou dans le contexte d'un vaste programme de recherche), et cet aspect pourrait se refléter s'il y a lieu dans la cote attribuée pour les coûts relatifs de la recherche. Le candidat doit démontrer qu'il a suffisamment de temps et de ressources à consacrer au programme de recherche proposé.

6.9. Politiques et lignes directrices

6.9.1. Conflits d'intérêts

La décision finale concernant les conflits d'intérêts sera prise par le CRSNG.

Un membre est en conflit d'intérêts dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- il est le candidat, un membre du groupe ou un cosignataire;
- il fait partie ou a fait partie au cours des six dernières années de la même université, du même organisme, ministère ou centre de recherche qu'un candidat;
- il existe un lien administratif ou familial entre lui et un candidat, (p. ex., si le membre est directeur du département ou doyen de la faculté);
- à titre de représentant de l'industrie ou du gouvernement, il participe ou a participé directement au cours des six dernières années à des activités en collaboration avec un candidat;
- il a été le directeur de travaux ou l'étudiant d'un candidat ou a publié conjointement avec un candidat au cours des six dernières années;
- il préférerait ne pas évaluer la demande compte tenu de conflits antérieurs ou pour toute autre raison (p. ex., ancien étudiant ou directeur de travaux, même si le délai excède six ans, ou conflits sur le plan personnel ou financier);
- le personnel du CRSNG a des raisons de croire qu'il ne devrait pas participer à l'évaluation.

Conformément aux lignes directrices du CRSNG, le membre :

- ne doit pas être responsable de l'évaluation de cette demande;
- doit quitter la salle avant que la discussion de la demande ne commence, sans faire de commentaires et il ne doit pas participer aux discussions relatives à la demande.

Si le membre est un membre de la famille ou une personne proche du candidat, il doit en informer son administrateur de programme afin que des mesures supplémentaires soient prises pour protéger l'identité des évaluateurs. Le membre doit discuter avec l'administrateur de programme de tout conflit survenant parce qu'il est professeur auxiliaire ou fait partie d'un vaste réseau régional ou national.

6.9.2. Cadre des recommandations de financement

L'examen des demandes de subvention à la découverte et la recommandation du montant des subventions sont deux étapes distinctes. À la première étape, le groupe d'évaluation effectue une évaluation du mérite de chaque demande en fonction des critères de sélection et des indicateurs d'évaluation. En outre, il détermine si les coûts

relatifs de la recherche énoncée dans la proposition sont normaux, faibles ou élevés par rapport à ceux d'autres propositions dans le domaine (consultez la section 6.8.4). À la seconde étape, une fois que toutes les demandes ont été évaluées et qu'une cote leur a été attribuée, les demandes de subvention auxquelles la même cote a été attribuée seront regroupées dans la même catégorie de financement. La combinaison des cotes attribuées à une demande pour les trois critères détermine la catégorie de financement. Le groupe d'évaluation pourrait également effectuer des ajustements dans les catégories de financement en fonction des facteurs des coûts relatifs de la recherche (élevés, normaux ou faibles).

Le concours 2009 fournit un point de référence en ce qui a trait au montant de la subvention attribuée aux différentes catégories de financement pour chaque groupe de disciplines. Les montants déterminés pour les demandes de la catégorie A, soit celles ayant obtenu la cote « Exceptionnel » pour tous les critères de sélection, représentent un minimum et ils peuvent nécessiter une recommandation du comité exécutif en matière de financement. On a ainsi une marge de manœuvre pour attribuer, au besoin, un montant plus élevé aux chercheurs qui ont véritablement un rendement supérieur à l'échelle internationale.

En ce qui a trait au critère de l'excellence du chercheur, un chercheur établi doit obtenir au minimum la cote « Élevé » pour recevoir une subvention. Cette règle témoigne de l'engagement du CRSNG à l'égard de l'excellence. En outre, les candidats ayant obtenu la cote « Modérée » pour le mérite de la proposition peuvent recevoir une subvention d'une durée d'un an (voir la section 6.9.3). Dans les deux catégories de chercheurs, aucun financement n'est accordé aux candidats ayant obtenu la cote « Insuffisant » pour trois critères d'évaluation quelconques.

Les recommandations finales relatives à la distribution du budget au sein d'un groupe d'évaluation seront formulées par le personnel du CRSNG et les présidents de groupe et de section. Si le budget du concours le permet, les candidats de la même catégorie de financement devraient toucher des subventions du même ordre d'une année à l'autre. Les candidats n'obtiendront pas plus que le montant demandé peu importe le niveau de financement attribué à chaque catégorie de financement.

6.9.3. Durée des subventions

La durée normale d'une subvention à la découverte est de cinq ans.

À la demande du candidat, une subvention d'une durée moins longue peut être accordée. Les groupes d'évaluation peuvent également recommander une subvention d'une durée de un à trois ans dans des circonstances particulières, au cas par cas. Au cours de l'examen d'une demande pour laquelle un ou plusieurs critères posent problème, le groupe d'évaluation peut déterminer par vote la durée de la subvention si la demande fait partie d'une catégorie où le financement est recommandé.

Mentionnons à titre d'exemple :

- a) un candidat ayant fait état de contributions et d'un programme de formation solides, mais dont la proposition de recherche est relativement faible;
- b) un candidat ayant présenté une proposition et un programme de formation solides, mais dont les contributions sont relativement faibles.
- c) un candidat ayant présenté un rational convaincant pour une durée plus courte (p. ex. départ à la retraite).

En pareil cas, une subvention d'une durée d'un an ou de deux ou trois ans, respectivement, serait appropriée.

Conformément à la ligne directrice adoptée par le CRSNG concernant la durée des subventions pour les chercheurs en début de carrière, les subventions seront attribuées pour la durée habituelle de cinq ans.

Les membres sont priés de se rappeler que lorsqu'ils recommandent une subvention d'un an, le candidat ne dispose que d'environ six mois pour régler les problèmes soulevés par le groupe d'évaluation, étant donné que les commentaires sont envoyés en avril et que la date limite de présentation des nouvelles demandes est le 1^{er} novembre.

6.10. Temps consacré

Pour se préparer en vue de la semaine de réunions d'évaluation du concours en février, les membres doivent :

- lire attentivement les propositions pour lesquelles ils sont évaluateurs internes;
- compléter leur évaluation par la lecture des tirés à parts fournis;
- lire toutes les autres demandes pour lesquelles ils ont été désignés comme « lecteurs » afin de pouvoir participer aux discussions et au vote;
- prendre en compte dans leur évaluation les commentaires formulés par les examinateurs;
- rédiger des notes sur les demandes, en particulier celles pour lesquelles vous êtes évaluateur interne en utilisant le formulaire fourni par le CRSNG, si désiré;
- attribuer une cote préliminaire pour chacun des trois critères de sélection;
- formuler une recommandation préliminaire des coûts relatifs de la recherche (élevés, normaux ou faibles) et, s'il y a lieu, une recommandation préliminaire de la durée de la subvention (consultez la section 6.9.3);
- rédiger des commentaires provisoires dans les cas où ils recommandent la cote « Modérée » ou « Insuffisant » ou un message serait particulièrement utile au candidat;

- transmettre leurs cotes au personnel du CRSNG avant la semaine de concours, s'il y a lieu.

Le temps nécessaire à cette préparation est considérable et variera selon la charge de travail du groupe d'évaluation et de ses membres.

Avant le concours, les membres devraient dresser un calendrier qui prévoit l'examen approfondi de toutes les demandes, et qui tient compte qu'une analyse en profondeur est exigée pour toutes les demandes qui ont été assignées à un évaluateur interne. Il est n'est pas permis de discuter d'une demande avec les autres membres du groupe d'évaluation avant le concours. Un membre peut toutefois consulter discrètement ses collègues, en particulier si son champ d'expertise est éloigné, sans nommer le candidat ou partager la documentation de la demande.

6.11. Résultats et documents requis

6.11.1. Prise en compte des commentaires des examinateurs et des anciens messages au candidat

Les examinateurs aident à évaluer les demandes de façon approfondie. Les examinateurs peuvent bien connaître un domaine de recherche en particulier ou une technique, et peuvent ainsi fournir des commentaires sur les contributions d'un candidat au domaine. Les groupes d'évaluation doivent porter leur attention sur le contenu et la crédibilité du rapport des examinateurs, et considérer ce rapport comme un intrant dans le processus d'évaluation. Les groupes d'évaluation doivent cependant baser ultimement leurs recommandations sur leur propre évaluation relative de la demande. Les rapports des examinateurs de l'extérieur sont pris en considération lors de l'évaluation mais ne doivent pas être utilisés de façon indépendante pour déterminer le financement ou le rejet d'une proposition (consultez la section 6.11.2. sur la préparation du message au candidat). Les groupes d'évaluation devraient être attentifs aux conflits d'intérêts réels ou perçus, ou encore aux liens entre l'examineur et le candidat ou les membres de son équipe qui auraient pu influencer l'évaluation (p. ex., des interactions professionnelles ou une concurrence possible). Ces cas devraient être portés à l'attention de l'administrateur de programme. Les groupes d'évaluation doivent également reconnaître que les antécédents d'un examinateur peuvent avoir influencé son évaluation (p. ex., une partialité ayant trait à une école de pensée, le manque de connaissance du financement de la recherche au Canada).

Dans le cas des candidats qui présentent une demande subséquente à une demande non appuyée ou appuyée pour une durée réduite ou pour laquelle ils ont obtenu la cote « Modérée » ou « Insuffisant » dans un concours antérieur, le groupe d'évaluation a accès aux cotes et aux commentaires figurant dans les anciens messages au candidat durant la rencontre du concours. (Les cotes sont disponibles

uniquement pour les demandes présentées à partir du concours 2009.) L'administrateur de programme peut communiquer ces renseignements aux membres du groupe d'évaluation à la fin des discussions et ce, uniquement pour s'assurer que ce dernier n'envoie au candidat aucun message contradictoire ou prêtant à confusion. Le groupe d'évaluation peut faire des commentaires sur des questions soulevées précédemment qui n'ont pas été traitées convenablement dans la demande du candidat présentée dans le cadre du concours.

6.11.2. Préparation du message au candidat

Comme les évaluateurs internes disposeront de peu de temps pendant la réunion pour formuler des commentaires soignés et constructifs, ils doivent préparer, avant la séance du concours, une ébauche des commentaires (ou conserver les notes personnelles qui font ressortir les points forts et les points faibles de la demande) s'ils prévoient qu'ils seront nécessaires. On devrait discuter de ces commentaires en février lorsque les demandes sont examinées par le groupe d'évaluation et soigneusement les vérifier. La version définitive du formulaire intitulé Message au candidat fournie au CRSNG doit refléter le consensus groupe d'évaluation. Le formulaire d'évaluation constitue un excellent outil de base en vue de fournir des commentaires critiques et utiles.

Les commentaires constructifs sont très importants pour les candidats, car ils leur permettent d'améliorer leurs demandes ou programmes de recherche futurs. On encourage les groupes d'évaluation à formuler des commentaires spécifiques et constructifs, notamment dans les situations suivantes :

- l'attribution d'une cote « Modérée » ou « Insuffisant » pour un critère quelconque;*
- la durée recommandée de la subvention est inférieure à cinq ans;*
- les consignes du CRSNG n'ont pas été suivies (p. ex., la taille de la police, les prévisions en matière de formation de PHQ, le nombre maximal de pages, le recoupement entre les sources de financement);
- on considère que le rapport d'un examinateur est particulièrement biaisé et les membres souhaitent donner l'assurance au candidat qu'il n'a eu aucune influence indue sur l'évaluation.

*Le CRSNG exige que des commentaires soient formulés dans ces cas précis.

Les commentaires doivent surtout porter sur les aspects de la proposition qui ont fortement influé sur la recommandation du groupe d'évaluation. Les points forts et les points faibles peuvent faire l'objet de commentaires. Ces commentaires devraient également toucher à des points précis sur lesquels le groupe d'évaluation s'entend ou diverge particulièrement. On doit également traiter explicitement de tout écart apparent entre les rapports des examinateurs et la recommandation du groupe d'évaluation de façon à bien justifier l'évaluation de ce dernier. Les commentaires doivent être conformes aux lignes directrices du CRSNG et être préparés dans un

format qui permet de les transmettre aux candidats. Si possible, les commentaires devraient être rédigés dans la langue indiquée par le candidat. Dans le cas contraire, ils seront traduits après les délibérations.

Voici des exemples de problèmes parfois présents dans les commentaires rédigés par les groupes d'évaluation :

- le manque de clarté, c.-à-d. qu'on comprend mal le message que le groupe d'évaluation tente de transmettre;
- le message est trop général pour s'avérer utile, p. ex., « le candidat n'a pas obtenu une aussi bonne évaluation que d'autres candidats dans le cadre du concours »;
- des paroles offensantes ou dépréciatives;
- les messages portant sur l'admissibilité, p. ex., « nous n'avons pas recommandé de financement parce que le candidat ne devrait pas être admissible ». **Remarque :** Ces décisions relèvent du CRSNG et non du groupe d'évaluation;
- les messages allant à l'encontre des politiques du CRSNG, p. ex., «Le groupe d'évaluation n'a pas recommandé de financement parce que les travaux sont appliqués et ne conviennent pas à cette discipline, mais conviennent à une subvention stratégique ou relèvent des IRSC »;
- les messages présentant des contradictions entre les commentaires des examinateurs de l'extérieur et ceux du groupe d'évaluation sans fournir d'explications sur la décision de ce dernier.

Par le passé, des candidats ont interjeté appel en se basant sur leur perception d'une partialité fondée sur le sexe ou l'âge dans les commentaires du groupe d'évaluation. Les membres doivent veiller à ne pas véhiculer de telles discriminations dans le processus d'évaluation, et à ne pas transmettre au candidat des messages impliquant la possibilité d'une telle partialité.

6.12. Formulaire d'évaluation des demandes de subvention à la découverte

Le formulaire type d'évaluation du CRSNG constitue un excellent outil pour évaluer les demandes (consultez [Formulaire d'évaluation – Demande de subvention à la découverte](#); une version qui peut être remplie en ligne est disponible dans l'extranet). Le formulaire d'évaluation porte sur les critères d'évaluation et vous permet d'intégrer, le cas échéant, les commentaires des examinateurs et tout autre renseignement pertinent (p. ex., les retards dans l'avancement des travaux). Le formulaire d'évaluation est un outil mis à la disposition des membres pour les aider à prendre en compte tous les critères au moment d'attribuer les cotes préliminaires. Il n'est pas recueilli par le CRSNG. Une fois remplis, les formulaires d'évaluation doivent être traités comme des documents protégés.

6.13. Indicateurs d'évaluation des demandes de subventions à la découverte

6.13. INDICATEURS D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUBVENTION À LA DÉCOUVERTE¹

L'original de ce texte a été rédigé en anglais. Le texte anglais a servi d'étalon pour assurer la constance au sein des groupes d'évaluation et entre les groupes, notamment en cas de différence d'interprétation avec la version française.

	Exceptionnel	Remarquable	Très élevé	Élevé	Modéré	Insuffisant
Excellence du chercheur	Chercheur reconnu en tant que chef de file qui a continuellement effectué au cours des six dernières années des réalisations influentes ayant une qualité, une incidence et/ou une importance exceptionnelles pour une vaste communauté .	Par rapport à celles des autres candidats, les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance remarquables pour une vaste communauté .	Par rapport à celles des autres candidats, les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance très élevées .	Par rapport à celles des autres candidats, les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance similaires .	Par rapport à celles des autres candidats, les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance moyennes .	Par rapport à celles des autres candidats, les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance inférieures .
Mérite de la proposition	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est extrêmement original et novateur , et aura probablement une incidence en menant à des percées importantes dans le domaine et/ou en menant à une technologie ou à une politique qui répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. La vision à long terme et les objectifs à court terme sont clairement définis . La méthodologie est clairement définie et appropriée . Le budget indique clairement comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est très original et novateur , et aura probablement une incidence en contribuant à des percées importantes dans le domaine et/ou en menant à une technologie ou à une politique qui répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les buts à long terme sont clairement définis et les objectifs à court terme sont bien planifiés . La méthodologie est clairement décrite et appropriée . Le budget indique clairement comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est original et novateur , et aura probablement une incidence en menant à des progrès et/ou répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les buts à long terme sont définis et les objectifs à court terme sont planifiés . La méthodologie est clairement décrite et appropriée . Le budget indique comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est original et novateur , et aura probablement une incidence et/ou répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les buts à long terme et les objectifs à court terme sont clairement décrits . La méthodologie est décrite et appropriée . Le budget indique comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, comporte des aspects originaux et novateurs , et pourrait avoir une incidence et/ou répondre à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les buts à long terme et les objectifs à court terme sont décrits . La méthodologie est partiellement décrite ou appropriée . Le budget indique comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé, tel qu'il est présenté, manque de clarté et/ou comporte peu d'aspects originaux et novateurs . L'incidence n'est pas décrite de façon convaincante. Les objectifs ne sont pas clairement décrits et/ou ne sont probablement pas réalisables. La méthodologie n'est pas clairement décrite et/ou appropriée . Le budget n'indique pas clairement comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.

6.13. INDICATEURS D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUBVENTION À LA DÉCOUVERTE¹

L'original de ce texte a été rédigé en anglais. Le texte anglais a servi d'étalon pour assurer la constance au sein des groupes d'évaluation et entre les groupes, notamment en cas de différence d'interprétation avec la version française.

<p style="text-align: center;">Formation de PHQ</p>	<p>Le niveau de formation est exceptionnel, et le PHQ contribue à des travaux de recherche de grande qualité. La majorité du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences très recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont clairement définis et appropriés. Le succès du PHQ est très probable.</p>	<p>Le niveau de formation est remarquable par rapport à celui d'autres candidats, et le PHQ contribue à des travaux de recherche de qualité. La majorité du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences très recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont clairement définis et appropriés. Le succès du PHQ est très probable.</p>	<p>Le niveau de formation est très élevé par rapport à celui d'autres candidats, et le PHQ contribue à des travaux de recherches de qualité. Une grande partie du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont clairement décrits et appropriés. Le succès du PHQ est probable.</p>	<p>Le niveau de formation est comparable à celui d'autres candidats. Une grande partie du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont décrits et appropriés. Le succès du PHQ est probable.</p>	<p>Le niveau de formation est moyen par rapport à celui d'autres candidats. Une partie du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Certains plans destinés aux stagiaires sont décrits et pourraient contribuer au succès du PHQ.</p>	<p>Le dossier de formation est faible par rapport à celui d'autres candidats. Les plans destinés aux stagiaires ne sont pas suffisamment décrits et comportent des renseignements limités pour prédire la probabilité de succès du PHQ.</p>
--	--	---	---	---	---	--

¹Les indicateurs d'évaluation des demandes de subvention à la découverte doivent être utilisés de concert avec le chapitre 6 du Manuel d'évaluation par les paires qui décrit comment les évaluateurs doivent attribuer une cote.

6.13. INDICATEURS D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUBVENTION À LA DÉCOUVERTE¹

L'original de ce texte a été rédigé en anglais. Le texte anglais a servi d'étalon pour assurer la constance au sein des groupes d'évaluation et entre les groupes, notamment en cas de différence d'interprétation avec la version française.

6.13. INDICATEURS D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUBVENTION À LA DÉCOUVERTE¹

L'original de ce texte a été rédigé en anglais. Le texte anglais a servi d'étalon pour assurer la constance au sein des groupes d'évaluation et entre les groupes, notamment en cas de différence d'interprétation avec la version française.

Coût de la recherche ²	Élevé	Normal	Faible
	La majorité des dépenses justifiées représentent des coûts plus élevés que la normale pour le domaine de recherche.	La majorité des dépenses justifiées représentent des coûts normaux pour le domaine de recherche.	La majorité des dépenses justifiées représentent des coûts inférieurs à la normale pour le domaine de recherche.

² Voici quelques exemples : le coût de la formation du PHQ; la recherche exigeant beaucoup de matériel ou des frais d'utilisation élevés; les produits non durables particulièrement coûteux ou nombreux; les déplacements (notamment pour les collaborations, le travail sur le terrain, l'accès aux installations, les conférences).